

- Communiqué de presse -

40 M€ pour financer Caden'cité, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre Pays de Montbéliard Agglomération et la Caisse des Dépôts

Montbéliard, le 29 novembre 2013 - Jacques Hélias, président de Pays de Montbéliard Agglomération, et Jean-Pierre Jouyet, directeur général de la Caisse des Dépôts, en présence de Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, ont signé, ce jour, une convention de partenariat, pour la période 2013-2016, en faveur du développement de l'agglomération, ainsi qu'un contrat de prêt sur fonds d'épargne de 40 M€ destiné au financement du projet de transport à haut niveau de service « Caden'cité ».

Impliquée depuis de nombreuses années sur le Pays de Montbéliard, la Caisse des Dépôts souhaite poursuivre son engagement aux côtés de la collectivité afin de faciliter son développement et la réalisation de ses projets.

Le partenariat entre la Caisse des Dépôts et Pays de Montbéliard Agglomération

Agglomération de 120 000 habitants au sein d'une aire urbaine en comptant 300 000, Pays de Montbéliard Agglomération porte une politique d'aménagement qui vise à répondre aux attentes de sa population et d'un tissu dense d'industries et d'entreprises mais aussi à renforcer son attractivité. Dans le cadre de son « Projet d'Agglomération 2020 », Pays de Montbéliard Agglomération a fixé comme objectif de faire de son territoire une éco-agglomération.

Ainsi, la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Pays de Montbéliard Agglomération a pour objectif de favoriser la mise en œuvre des projets structurants de l'agglomération, selon sept axes de travail commun :

- l'attractivité territoriale ;
- les infrastructures et les grands équipements ;
- le logement et la cohésion sociale ;
- la transition énergétique et écologique ;
- le développement de l'entrepreneuriat ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation ;
- le mécénat.

Sur l'ensemble des nouveaux axes de partenariat définis dans cette convention, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser à cet effet quatre leviers principaux :

- ses prêts sur fonds d'épargne à long terme : la convention de partenariat doit notamment permettre d'identifier les projets portés par Pays de Montbéliard Agglomération qui peuvent bénéficier d'un financement sur l'enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne mise à disposition par la Caisse des Dépôts, en faveur des collectivités locales, pour la période 2013-2017 ;
- sa capacité de conseil en tant qu'acteur neutre au service de l'intérêt général ;

- sa capacité d'investissement sur fonds propres dans des projets de développement en tant qu'investisseur d'intérêt général avisé de long terme ;
- son ingénierie pour le montage de projets.

Cette convention sera déclinée en conventions spécifiques pour la mise en œuvre opérationnelle des différents axes.

Caden'cité : mieux se déplacer pour mieux vivre au sein de l'agglomération de Montbéliard

Parmi les projets portés par l'Agglomération, un projet a d'ores et déjà été identifié comme éligible à un financement sur l'enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne mise à disposition par la Caisse des Dépôts pour le financement des projets de long terme du secteur public local, pour la période 2013-2017.

En effet, l'agglomération souhaite refondre l'ensemble de son réseau de transports en commun afin de simplifier et de moderniser les déplacements au sein du Pays de Montbéliard. Ce projet intitulé Caden'cité, dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par Egis Conseil, filiale du groupe Caisse des Dépôts, prévoit en particulier le réaménagement de 30 kilomètres de ligne qui permettront le désengorgement des axes principaux et la mise en service de deux lignes de bus à haut niveau de service. Il sera par ailleurs complété par le renforcement des modes de déplacement doux, en particulier le prolongement des pistes cyclables.

À sa mise en service en 2016, le projet Caden'cité permettra des liaisons directes depuis Bethoncourt et Grand-Charmont au nord de l'agglomération, via le centre-ville de Montbéliard, Exincourt et Audincourt, jusqu'à Valentigney au sud du territoire. Les lignes de bus à haut niveau de service, assureront des trajets confortables avec une fréquence importante (7 à 10 minutes aux heures de pointe) et des temps de parcours réguliers. Le projet bénéficiera également des dernières technologies que ce soit en termes d'information des voyageurs en temps réel ou de billettique sans contact.

L'arrivée du projet de transport en commun en site propre est un facteur important d'attractivité mais également de solidarité dans un territoire où 25% de la population n'a pas accès à la voiture.

D'un montant total de 100 M€ H.T., ce projet est financé à hauteur de 86,2 M€ H.T. par Pays de Montbéliard Agglomération qui bénéficie d'un prêt sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts de 40 M€, soit près de 50 % du besoin de financement.

Par ailleurs, le projet bénéficie d'une subvention de 13,4 M€ dans le cadre de l'appel à projet « Transports urbains » du Grenelle de l'environnement. Il bénéficie également d'une subvention de 0,4 M€ de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional. D'autres dossiers de subventions sont en cours de mise au point.

Ainsi, la Caisse des Dépôts renforce son rôle de financeur des collectivités locales grâce à ses prêts de long terme et mobilise l'épargne des français au service du financement de projets structurants pour l'attractivité du territoire local.

A propos de Pays de Montbéliard Agglomération

La communauté d'agglomération Pays de Montbéliard Agglomération regroupe 29 communes et 120 000 habitants répartis sur 179 km².

Elle assure une quarantaine de compétences dont notamment l'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, le transport, l'habitat et les équipements sportifs.

Pays de Montbéliard Agglomération est par ailleurs délégataire des aides à la pierre.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

La Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'Etat de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire), est le premier financeur du logement social et accompagne le financement de projets prioritaires pour le développement des territoires, grâce à des prêts de long terme à taux privilégiés. Une enveloppe de 20 Md€ est mise en place pour la période 2013-2017 pour le financement des projets de long terme portés par le secteur public local. L'épargne des Français sert ainsi au financement de projets structurants pour l'attractivité des territoires.

Principales conditions financières des prêts au secteur public local :

- Projets financés : projets d'investissement du secteur public local nécessitant des financements de long terme, en maîtrise d'ouvrage publique comme en partenariat public-privé*
- Taux révisable : 2,25 %, soit le taux livret A + 100 pb pour les dossiers engagés avant le 31.07.2014*
- Quotité de financement : 100 % du besoin d'emprunt sur l'opération quand il est inférieur ou égal à 1M€ ; 75 % entre 1 et 2 M€ ; 50 % du besoin d'emprunt au-delà de 2 M€.*
- Durée d'amortissement (hors phase de mobilisation) : de 20 ans à 40 ans*

Contacts presse

Pays de Montbéliard Agglomération

Adrien Blanc - Tél. : 03 81 31 88 95 - adrien.blanc@agglo-montbeliard.fr

Groupe Caisse des Dépôts

Antoine Bréhard - Tél. : 03 81 25 07 01 - antoine.brehard@caissedesdepots.fr